

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2me " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Empruntons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ASSOLEMENTS.

Principes généraux.

D'après les principes que nous avons établis, dans notre précédente causerie, il suit que ; si l'on veut conserver à la terre son équilibre, c'est-à-dire sa fertilité première, ou encore, si l'on désire lui rendre la fécondité qu'une suite de récoltes épuisantes lui ont fait perdre, il faut de toute nécessité, que l'on fasse succéder à ces récoltes des cultures propres à la reposer, ou qu'on lui confie des plantes qui peuvent lui rendre, en partie, la richesse qu'on lui a enlevée.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'existe aucune plante, à racines enfoncées dans la terre, qui n'absorbe, pour sa croissance, une partie plus ou moins grande des principes fertilisants qu'elle contient. De plus, parmi les plantes, il y en a qui rendent à la terre immédiatement, plus ou moins de ce qu'elles en ont tiré ; d'autres qui ne lui rendent rien du tout, d'autres enfin, qui lui restituent plus qu'elles n'en ont reçu. Pour plus de clarté nous les désignerons ainsi : *Plantes qui appauvrissent ou épuisent le sol, plantes qui le ménagent, enfin, plantes qui l'améliorent et l'enrichissent.*

Maintenant nous allons essayer de déterminer, autant que possible, quelles plantes appartiennent à l'une ou à l'autre classe.

1o. Quelles sont les plantes qui appauvrissent et épuisent le sol ?

Les cultures considérées comme les plus épuisantes sont en général, celles du blé, de l'orge, de l'avoine, du lin, du seigle, du chanvre, du houblon, etc. Il en est d'autres qui, sans être ordinairement regardées comme épuisantes, le sont pourtant et exigent beaucoup d'engrais, tels sont les navets, les choux et

même les patates. Plusieurs agronomes prétendent que les céréales, le lin et le chanvre épuisent d'autant plus la terre, qu'on laisse mûrir davantage leurs graines. Voici la raison sur laquelle ils appuient cet arancé : Vers l'époque de la maturité, leurs feuilles, déjà en partie desséchées, cessent d'absorber les principes nutritifs que contient l'air et laissent aux seules racines le soin de fournir aux besoins de la végétation. D'autres prétendent qu'une plante, à l'époque de son complet développement, est déjà rassasiée et n'a plus besoin de demander de nourriture, ni à la terre, ni à l'air, et qu'ainsi, que ses graines mûrissent ou ne mûrissent pas, l'effet est le même sur le sol. La plante, disent-ils, dans la première période de sa croissance, c'est-à-dire, lorsqu'elle est en herbe, demandent beaucoup plus au sol qu'à l'atmosphère. Dans sa seconde période, c'est-à-dire pendant que se développe et grandit le chalumeau ou la tige, la plante demande à la terre et à l'air les aliments qui lui sont nécessaires ; cependant, quand approche l'époque du développement des fleurs, elle rassemble toutes ses forces pour faire une ample provision des aliments que lui fournit la terre, et qui lui sont nécessaires pour la formation de ses fruits. A dater de cette époque, à laquelle commence la troisième période de son existence, la plante ne demande plus à la terre qu'un peu d'humidité. L'air, la lumière, la chaleur se chargent de terminer l'ouvrage, non pas en lui communiquant de nouveaux principes nutritifs, mais en mettant en œuvre ceux qu'elle a précédemment rassemblés, dans les différentes parties de son organisme. Ce n'est plus le temps de rien demander à la terre.

Que l'on engraisse le sol tant qu'on voudra, que l'on arrose abondamment la plante d'engrais liquides, les fleurs et les fruits n'en ressentiront aucune influence. Dans les céréales, les vaisseaux de la tige commencent déjà à durcir, le chalumeau jaunit et sèche près de terre ; ainsi la communication avec le sol est fermée, de nouveaux sucres ne peuvent plus s'élever. Les feuilles qui périssent à la même époque ; sont une marque que l'air

commence aussi à perdre son influence sur le corps de la plante. Ce n'est plus qu'au sommet de la tige qu'existe encore la vie, le reste est, pour ainsi dire, mort. Ensuite la fleur tombe, l'épi jusqu'alors vide se remplit, les grains se forment. Leur substance aqueuse s'épaissit, et le lait devient farine. Et pendant ce dernier travail, tout rapport avec la terre étant interrompu, l'existence prolongée des récoltes sur le sol, après la floraison, ne peut l'appauvrir. Cette théorie paraîtra nouvelle à plusieurs; quant à nous, nous la donnons pour la satisfaction de ceux qui aiment à se rendre raison de tout, sans cependant la recommander.

Dans tous les cas, il faut convenir que plus une culture demeure longtemps sur le sol, pendant la même saison, plus elle lui est désavantageuse, et que si une récolte reste sur pied jusqu'à sa complète maturité, la terre se durcit de plus en plus, et reste d'autant plus longtemps fermée aux influences de l'air. De plus, les mauvaises herbes qui s'y trouvent s'étendent et parviennent à maturité, et rendent très peu à la terre, car souvent elles finissent par se dessécher.

Une autre cause très-influente, c'est que les chaumes d'une récolte fauchée verte, rendent beaucoup plus au sol, en échange de ce qu'ils en ont reçu, que les chaumes secs d'une récolte venue à maturité.

D'après la théorie que nous avons donnée plus haut, si vers l'époque de la floraison, peut-être même un peu avant, les plantes se sont pourvues de tous les principes nécessaires à la formation des semences; si ces principes, qui ne se réunissent au sommet des tiges que pour la formation des graines, sont, à l'époque de la floraison, dispersés dans tout le corps de la plante, il s'en suit que la partie inférieure des tiges, et même les racines de la plante coupée verte, contiennent et rendent à la terre une beaucoup plus grande quantité de ces principes que le chaume et les racines des mêmes plantes venues à maturité.

Il y aurait une expérience facile à faire pour la solution de cette question: ce serait de prendre une petite partie d'un champ de grain à l'époque de la formation des épis, ou peu avant la floraison, une autre après la maturité; de labourer l'une et l'autre, de les ensemercer de même grain, après avoir donné à la terre la même préparation, et dans l'automne, de comparer les revenus.

20. Quelles sont les plantes qui menagent le sol?

Sous cette dénomination, nous comprenons les plantes qui, sans enrichir ou améliorer le sol, ne lui enlèvent que peu et ne l'appauvrissent pas. Dans ce cas se trouvent presque toutes les plantes fauchées en vert, comme les vesces et les pois, le trèfle blanc, et surtout si elles sont paturées. Les vesces et les pois qu'on laisse mûrir, peuvent encore être compris dans les récoltes qui menagent le sol, pourvu qu'ils soient bien garnis, et d'une végétation vigoureuse. On pourrait ajouter à ces plantes les navets, si comme en Angleterre, on les fait consommer sur le champ par les bêtes à laine.

30. Quelles sont les plantes qui enrichissent le sol?

Ce sont celles qui rendent à la terre plus qu'elles n'en ont reçu.

Les seuls végétaux qui puissent être dans ce cas sont ceux qui sont enterrés verts, ou qui ont occupés la terre pendant une longue suite d'années.

Comme les plantes, ainsi qu'on l'a déjà dit souvent, et qu'on ne saurait trop le répéter, ne tirent pas uniquement leur nourriture de la terre, mais s'alimentent encore par l'eau, par l'air et par d'autres influences atmosphériques, il s'en suit que lorsqu'elles sont parvenues à leur complet développement, elles contiennent bien plus de substances que celles qu'elles ont enlevées à la terre. Si cette plante est alors rendue toute entière à la terre, il s'ensuit que celle-ci gagne un surcroît de fertilité proportionné à l'abondance des matières que la plante a reçu de l'atmosphère. Il s'en suit encore que les plantes les plus convenables pour enrichir le sol de cette manière, sont celles qui ont la végétation la plus vigoureuse et tirent le moins leur nourriture de la terre. Dans ce cas sont le sarrazin, le gazon, etc. Le trèfle y serait aussi au premier rang; mais les intérêts du cultivateur lui permettent rarement de l'enterrer comme engrais, lorsqu'il est en pleine croissance, et avant d'en avoir tiré une ou deux récoltes.

Mais si l'on abandonne seulement la deuxième coupe, elle suffit avec les racines et autres débris pour enrichir le sol, en supposant toutefois un trèfle qui a bien réussi.

Les arbres qui ont occupé la terre pendant une longue suite d'années l'enrichissent encore, comme nous savons que cela a lieu pour les forêts défrichées.

40. Qu'entends-on par plantes améliorantes?

Dans cette classe, il faut ranger toutes les plantes qui, sans enrichir le sol, lui rendent par leurs débris tout ce qu'elles en ont tiré, et aussi celles qui l'améliorent par les cultures qu'elles exigent. Ainsi un trèfle vigoureux, lors même qu'il est fauché, rend à la terre par ses débris et ses racines, tout ce qu'elle en a tiré. Après une récolte de trèfle, le sol humide devient plus sec, le sol compacte est ameubli, le sol sablonneux a acquis de la consistance, et ce trèfle est une excellente préparation pour toute autre récolte, surtout si l'année suivante est humide.

On peut mettre aussi le tabac au nombre des plantes améliorantes; il est vrai qu'il exige beaucoup d'engrais, mais les façons qu'on lui donne, ses racines étendues et nombreuses font qu'il prépare très-bien la terre pour une récolte de blé. En général, toutes les plantes qui laissent beaucoup de débris dans le sol et à la surface, et qui exigent des sarclages, des buttages améliorent le sol.

Il est très-important de bien saisir les distinctions que nous faisons dans le cours de cette causerie, et de les retenir; elles seront d'un grand secours dans ce que nous continuerons de dire sur les assolements.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Enfin, après un mois et plus de discussions habilement conduites, de luttes parfois assez vives, la Chambre à l'exemple du Conseil Législatif, vient de

porter son verdict en faveur du *projet de Confédération*. Après avoir examiné, étudié cette mesure, dans ses moindres détails, sous toutes ses faces, la grande majorité des mandataires du peuple a décidé d'adopter la Confédération comme seule capable de mettre notre nationalité, notre langue, nos institutions à l'abri des dangers qui la menacent.

Les deux partis en présence dans l'enceinte législative ont mis en mouvement tous les ressorts, fait tous leurs efforts, les uns pour faire adopter la nouvelle constitution, les autres pour lui donner le coup de grâce. Personne n'a voulu se montrer indifférent, pendant cette lutte; les orateurs les plus modestes ont voulu mêler leur voix à celle des orateurs les plus habiles, les plus exercés et les plus éclairés.

Les discours les plus remarquables qui ont été prononcés en faveur de la mesure, depuis notre dernière quinzaine, l'ont été par les Honorables MM. Joseph Cauchon et Alleyu, MM. Bellerose, Harwood, Denis, Archambault, Beaubien, Blanchet, McKenzie, etc.; contre, par MM. Dunkin, M. C. Cameron, Geoffrion, Dr. Paquet, etc.

Samedi matin, à 4 heures et demie l'Orateur donna ordre d'appeler les membres. Tous étant à leur siège, le projet de Confédération, tel que présenté à la législature, un mois auparavant, fut soumis à l'approbation ou la désapprobation de la Chambre: Voici la division qui se fit alors.

Pour la mesure: — Alleyu, Archambault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Bowman, Bown, Brousseau, Brown, Burwell, J. H. Cameron, Carling, Proc. gén. Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornélius, Cowan, Currier, De Boucherville, De Niverville, Dickson, Jos. Dufresne, Dunsford, Evanturel, Wm. Ferguson, Thomas Ferguson, Galt, Gaucher, Gaudet, Gibbs, Harwood, Haultain, Higginson, Howland Huot, Irvine, Jackson, Frs. Jones, D. F. Jones, Knight, Langevin, Le Boutillier, Proc. gén. McDonald, Macfarlane, Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Oxford), Magill, MacKenzie, McDougall, McGee, McGiverin, Melnyre, McKellar, Morris, Morrison, Parker, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Rankin, Raymond, Rémillard, Robitaille, Rose, Ross (ChAMPLAIN), Ross (Dundas), Ross (Prince Edouard), Scoble, Shanly, Smith (Durham Est), Smith (Toronto), Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thompson, Walsh, Webb, Wells, White, Willson, Wood, Wright (Ottawa) Wright, (York Est)—91.

Contre la mesure:—Biggar, Bourassa, M. C. Cameron, Caron, Coupal, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Huntingdon, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, J. S. McDonald, D. McDonald, J. McDonald, O'Halloran, Pâquet, Perrault, Piusonneault, Pouliot, Rymal, Scatcherd, Taschereau, Thibaudreau, Tremblay, Walbridge—33.

Sur les 130 qui composent toute la représentation du Canada, cinq étaient absents.

Tout en nous tenant dans les limites que nous nous

sommes tracées, tout en observant la plus stricte neutralité, dans cette question, comme dans toutes celles qui concernent la politique, nous ne devons pas refuser au peuple canadien un légitime éloge pour la conduite si prudente et si ferme qu'il a tenu dans ce moment critique; nous ne devons pas, non plus, ne pas flétrir un fait qui a eu lieu à l'occasion du projet de la Confédération; car ce fait est sorti du domaine de la politique pour entrer dans celui de la morale; malheureusement il a eu de l'écho jusque dans l'enceinte législative. Heureusement, pour l'honneur nationale, ce fait que nous signalons, n'est celui ni de l'un ni de l'autre des partis qui se divisent la représentation actuelle. C'est l'acte d'un journaliste qui s'est oublié au point de mettre de côté sa mission de paix, pour en appeler aux plus mauvaises passions, pour exciter le peuple à la guerre civile. De semblables actes sont toujours pénibles à constater.

Le journaliste plus que tout autre, ne devrait jamais perdre de vue sa mission, elle est trop importante et comporte une trop grande responsabilité. Cette mission se trouve dans le prospectus de toutes nos publications: Moraliser le peuple, le guider dans la voie du bien, faire briller à ses yeux le flambeau de la vérité. Qu'il est donc coupable celui qui foule à ses pieds ces obligations, et qui ne travaille qu'à obscurcir le sens du peuple, d'ordinaire si droit, qu'à l'aveugler, en surexcitant ses passions, qu'à le pousser à l'émeute, à la révolte! Arracher ce peuple à son repos, aux douces joies de la famille, pour en faire un peuple révolutionnaire, un peuple de barricades, c'est vouloir le lancer dans l'abîme de tous les maux!

Quand on s'est rendu coupable de ce crime de lèse-société, quand on a essayé de remplacer l'ordre, le bien-être, par le désordre, l'anarchie, comment peut-on appeler le clergé sous son drapeau! Quoi! ne serait-ce pas une monstruosité de voir ce corps, le défenseur naturel des droits de la société, sur les barricades? non, non, le clergé ne voudra jamais marcher sous le drapeau de ceux qui prêchent la révolution!

Ce fait a eu de l'écho jusque dans l'enceinte législative, avons-nous dit: Là aussi, malheureusement, s'est trouvé un député qui, oubliant les obligations que son mandat lui impose envers ses constituants, a voulu jouer à la révolution. Il a voulu représenter une de ces sombres et tristes figures qui sont autrefois passées sur la France, pour son malheur et celui de ses enfants.

C'est un pénible rôle que celui d'un représentant du peuple, qui oubliant qu'il est obligé en conscience et en honneur de sauvegarder les intérêts temporels et spirituels de ses électeurs, de les guider dans le véritable chemin du progrès, veut les entraîner dans le dangereux sentier de la révolte!

Le peuple a entendu son discours séditieux; au lieu de s'émouvoir à cette voix, il s'est contenté de lever les épaules de pitié, et a remis à un avenir prochain à dire son dernier mot.

Nous avons signalé, dans notre dernière quinzaine le départ précipité de Victor Emmanuel de sa chère

capitale, nous allons donner aujourd'hui de nouveaux détails sur cet événement mémorable. D'abord, il est bon d'observer que ce départ furtif, précipité, qui ressemble plus à une fuite qu'à une marche triomphale, et qui sous tous les rapports, n'a rien de royal, est la conséquence inévitable de la convention du 15 septembre. Le jour où cette convention fut signée, il devint évident que lorsque celui qui se dit roi d'Italie, quitterait la capitale de son vrai royaume pour aller camper à Florence, la séparation ne se ferait pas au bruit des félicitations turinoises, avec accompagnements de vœux sympathiques et de bons souhaits.

Le Piémont a prodigué son sang et ses trésors pour aider la maison de Savoie à accomplir ses rêves séculaires d'ambition. Il n'a reculé devant aucun sacrifice pour lui fournir les moyens d'arriver à son but.

Ce royaume d'abord honnête, s'est fait déloyal ; profondément religieux, il a consenti à faire cause commune avec les ennemis de l'Eglise, et s'en faire lui-même le spoliateur et le persécuteur. Il avait des principes conservateurs, il n'a pas hésité à faire alliance avec la Révolution. Partout il a fomenté des troubles, payé des conspirateurs, acheté des traîtres.

Pauvre Piémont ! Quelle déception ! Il se réveille un bon matin dépouillé de tous les prestiges de sa grandeur. Ses sacrifices ont tourné contre lui, au profit de Naples, de Milan ou de Florence. Croyant jouer un rôle digne des regards du monde entier, il n'a joué en réalité que le rôle de Raton, il a tiré les marrons du feu, et ses voisins les ont dévorés sous ses yeux. Ce royaume ne pouvait s'imaginer qu'après avoir enlevé à leur légitime souverain ses provinces italiennes, il en serait récompensé par la ruine de sa prospérité intérieure, par la perte de sa prépondérance. Pourtant voilà le sort qu'on lui préparait !

Aujourd'hui, les piémontais sont forcés d'avouer qu'en travaillant à satisfaire les convoitises du roi et de ses ministres, ils ont travaillé à leur propre ruine, à leur anéantissement. Ce peuple est rempli de la douloureuse conviction que cette famille royale, dont il croyait les destinées éternellement liées aux siennes, joint le vice d'ingratitude aux quelques graves défauts que l'histoire lui a de tout temps reprochés. Il possède la preuve irrécusable que Victor-Emmanuel a exploité son dévouement dans des vues d'ambition personnelle, qu'il nourrit depuis longtemps la secrète résolution d'abandonner le berceau de sa race, dès que semblerait l'exiger la consolidation de cette royauté plus grande dont il est redevable à son peuple, et à laquelle il n'hésite pas à le sacrifier.

Depuis l'instant où le peuple a tout découvert, toute entente avec la royauté est devenue impossible. Les fusillades, les rues ensanglantées, les vociférations sont devenues à l'ordre du jour. Le peuple une fois descendu dans la rue ne devait plus rien respecter, et Victor-Emmanuel fut forcé de comprendre, mais trop tard, qu'il avait à jamais perdu sa popularité, et qu'il ne lui restait plus, pour mettre sa personne en sûreté, que la route de l'exil....

Laisser sa capitale, son trône, à l'aube du jour,

pendant que les rues sont désertes, en habit de chasse, pour aller à la recherche d'une nouvelle capitale, il faut avouer que c'est un triste présage pour un souverain. Bientôt ce même monarque apprendra probablement que les royautés qui se transplantent prennent rarement racines, surtout quand elles sont transplantées par la Révolution.

L'Empereur des Français, dans son discours à l'ouverture du Sénat, n'a trouvé que des reproches à adresser à l'Episcopat français, il a semblé le taxer d'ingratitude. Pitié !

L'Eglise universelle et surtout l'Eglise d'Angleterre, viennent de faire une perte immense dans la personne de Son Eminence le Cardinal Wiseman, Archevêque de Westminster. L'illustré prélat a succombé le 15 février, à Londres. Ce prince de l'Eglise a joué le rôle d'un véritable apôtre. Il a évangélisé l'Angleterre avec un courage et une ardeur dont il serait difficile de se faire une idée. Le nombre des conversions qu'on lui doit est innombrable. Partout où le Cardinal passait, il ramenait des âmes à Dieu et à son Eglise.

Il est mort au moment où l'Eglise avait encore grandement besoin du concours de sa vaste intelligence, de sa couragense propagande et de son incépuisable piété. Il était tendrement aimé du St.-Père, qui le considérait à juste titre comme une des colonnes de l'Eglise.

Sa vie a été vraiment sainte, et sa fin a été aussi édifiante que celle d'un apôtre.

Comme prêtre et comme penseur, l'éminent prélat occupait une place considérable dans le monde ; comme homme de bien, comme homme d'intelligence, l'illustré défunt était au premier rang.

Ce saint prélat a été inhumé à Kansal Green, avec une pompe princière. Le convoi s'étendait sur une longueur de trois milles.

Extraits du Rapport de l'Honorable M. Chapais, sur la colonisation.

(Suite et fin.)

« Je parle ici en particulier de mes compatriotes, les Canadiens-français, descendants des premiers occupants du territoire ; de ceux qui, en se fixant au sol, s'appelèrent eux-mêmes, avec un légitime orgueil, *les habitants* ; je parle d'eux particulièrement, parce que ce sont eux surtout qui font défaut et qui ont besoin que des bouches amies leur dispensent le reproche pour les amener au remède.

« A part ce goût héréditaire pour la vie aventureuse, il semble, et je regrette de le constater ici, que la génération actuelle est en proie à un autre mal qui produira, si on ne réussit à le combattre efficacement, d'encore plus désastreux effets et qui éloignera toujours de plus en plus les fils de nos agriculteurs des occupations de leurs pères. On perd rapidement le goût de cette antique simplicité de mœurs qui leur rendait inutiles ces coûteuses superfluités que le raffinement de ce que l'on appelle la civilisation moderne, réussit à introduire aujourd'hui jusque sous le toit de nos plus humbles demeures.

“ Ces nouveautés créent des désirs inconnus auparavant ; ces désirs deviennent bientôt des besoins auxquels il faut se soumettre à tout prix ; et l'état heureux et paisible où l'on a été élevé n'offrant plus ni les moyens ni l'occasion de satisfaire d'impérieux caprices, on renonce à la noble condition de ses pères ; on abdique, de gaieté de cœur, la position de maître-indépendant pour endosser la livrée de la servitude, dissimulée sous toute espèce de noms, de couleurs et de titres !

“ C'est ainsi que s'introduit rapidement la plaie hideuse du prolétariat, dans un pays où l'on ne devrait trouver encore que des propriétaires.

“ Cette seconde cause est peut-être plus dangereuse que la première.

“ S'il paraît étrange que j'introduise, dans un travail du genre de celui-ci, les considérations qui précèdent, je trouverai, j'espère, une excuse dans le besoin que j'éprouve d'attirer l'attention de tous les hommes sérieux sur un mal qui prend des proportions alarmantes et auquel il est urgent d'apporter un remède prompt et efficace. La classe de lecteurs pour qui s'écrivent les rapports sur la colonisation, l'émigration, l'agriculture, etc., est justement celle au sein de laquelle doivent se rencontrer les hommes capables d'organiser le mouvement qu'il faut entreprendre contre les tendances malheureuses que je signale.

“ Mais, outre le goût de nos jeunes gens pour les voyages et le dégoût qui s'introduit dans la classe agricole pour cet état, il y a une autre cause bien sérieuse qui arrête le progrès de la colonisation, qui paralyse les efforts mêmes des courageux et qui jette le doute dans des âmes fortement trempées ; cette cause, c'est la difficulté même qu'offre aujourd'hui le défrichement, l'établissement de nos terres, la colonisation enfin !

“ Si cette proposition surprend, on reviendra peut-être plus tard à mon avis.

“ D'abord il faut admettre que le défrichement des terres, dans le Bas-Canada, a été de tout temps entouré d'énormes difficultés, a exigé un travail très-ardu, et que le colon pauvre surtout a dû se soumettre, avant de jouir du fruit de ses pénibles labeurs, à de bien rudes privations.

“ Sans parler de l'âpreté de notre climat, de la longueur de nos hivers, qui ne connaît les accidents sans nombre qui viennent trop souvent détruire ses espérances si chèrement payées ? les incendies qui brûlent les semences ; les gelées qui détruisent les récoltes, les sécheresses, etc., etc. ? Nos devanciers, il est vrai, sous ce rapport, n'étaient pas mieux que nous ; mais ce qu'ils avaient et que nos nouveaux colons n'ont pas, ce sont les belles forêts vierges d'autrefois, que l'industrie de nos jours, ne laisse au défricheur qu'après les avoir dépouillées de la valeur que leur donnaient les bois d'exploitation et d'usage, livrées qu'elles sont, sans prévoyance et sans merci, à la hache impitoyable que dirige le spéculateur. A peine le colon d'aujourd'hui trouve-t-il sur sa terre le bois nécessaire à la construction des édifices de la ferme. De plus, les terrains d'accès faciles sont occupés, et actuellement, pour former des établissements, il faut s'enfoncer bien avant dans l'intérieur.

Il est donc clair que les chances du colon sont moins grandes, ses espérances d'avenir moins encourageantes aujourd'hui que par le passé.

“ Dire la vérité aussi franchement que je l'énonce ici, ne doit porter nulle part le découragement ; la colonisation est difficile, mais elle n'est pas impossible. Et rien ne contribue plus à faire surmonter les difficultés que le soin qu'on a d'abord eu de dissiper les illusions et les rêves. Mais que faut-il faire ?

“ Doit-on seulement se lamenter sur la perte de cette belle jeunesse qui s'expatrie tous les jours ? Doit-on se contenter d'écrire des articles de journaux, des brochures, des livres mêmes et des romans pour rendre à notre population le goût d'un art

pour lequel elle est née et qu'elle perdra inévitablement de plus en plus tous les jours, si on ne prend pas les moyens de conjurer un tel malheur ? Doit-on, inagréant sans cesse et n'agissant jamais, accuser le Gouvernement d'un mal dont il n'est pas l'auteur, pour ensuite s'attribuer le droit d'exiger de lui un remède qu'il ne saurait procurer seul ?

“ Non, certes, et une telle conduite ne serait pas seulement injuste et injudicieuse, mais elle serait criminelle.

“ Que le Gouvernement ait à cet égard de graves obligations à remplir, il le sait, et il ne reculera devant aucune d'elles, dans la mesure légitime de ce qu'on peut en attendre. Mais chaque citoyen a pareillement les siennes, et ne saurait, non plus, s'y soustraire. Une immense responsabilité pèsera, aux yeux des générations futures, sur tous ceux qui, en face de la crise formidable qui traverse en ce moment le Bas-Canada, n'auront pas su les comprendre ou voulu les accomplir.

Sous de telles circonstances, donc, il est visible que les devoirs de chacun sont clairement tracés.

Le Gouvernement, quelque chose qu'il puisse faire et qu'il fasse, est impuissant à répondre aux exigences d'une situation exceptionnellement grave et difficile.

“ Le pays, légitimement alarmé, voit avec une vive inquiétude le flot toujours croissant de l'émigration arracher à nos campagnes, dans la personne de notre jeunesse, une portion notable des forces vives de la population.

“ S'il est admis que l'œuvre de la colonisation ne saurait s'accomplir efficacement par l'action isolée des colons ou par la seule initiative du pouvoir, il faut donc quelque chose de plus. Oui : il faut l'active coopération de toutes les forces, de toutes les volontés et de toutes les énergies ; il faut l'organisation entière du pays, en une immense société de colonisation. Ce que les individus ne sauraient entreprendre, les associations le feront ; ce que le Gouvernement commencera, le peuple entier le complètera.

“ Le plan est tout fait ; il a été mis à l'épreuve : il produit des merveilles.

“ Qui prendra l'initiative de cette grande entreprise ?

“ Ceux, n'en doutons pas, à qui le Canada est déjà redevable de tout ce qui fait sa gloire la plus pure, sa force la plus solide. Je ne les nomme pas, tout le monde les connaît.

“ M. Boucher de La Bruère, notre digne inspecteur des agences, donne, dans son excellent rapport tous les détails désirables sur les opérations du département de la colonisation pour la saison dernière. La lecture de ce précieux travail devra satisfaire la curiosité des plus exigeants.

J. C. CHAPAIS.

Ecole d'agriculture de Ste. Anne.

Les Elèves de l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne ont couronné la journée du 28 février dernier par une belle fête. Il s'agissait de donner à l'un d'eux le diplôme de *capacité agricole* qui s'accorde aux élèves laborieux qui ont suivi avec succès tous les cours, et qui de plus ont triomphé des épreuves des divers examens auxquels ils sont soumis. C'est le troisième accordé depuis la fondation de l'institution. La salle de réception avait été élégamment ornée pour la circonstance. M. Octave Tourangeau, Professeur de Musique au Collège, voulut bien, en cette occasion, avec son obligeance ordinaire, prêter son talent à l'éclat de cette fête. Ce fut lui qui ouvrit la séance en exécutant sur l'harmonium, avec art, un superbe morceau. Ensuite trois élèves lurent à l'auditoire quelques-unes de leurs

compositions inscrites au cahier d'honneur. Il n'est pas besoin de dire qu'ils surent intéresser au plus haut point.

M. Ls. Anclair, de St. Hilaire de Rouville, traita les sujets suivants: Quelle terre convient au blé? Quand et comment faut-il semer le blé de printemps et d'automne? Peut-il revenir plusieurs années de suite sur le même terrain?

M. Rémi Desrochers, de Ste. Croix, de Lotbinière, nous dit à quelle époque il est plus avantageux de récolter le blé?

M. Jos. Vandandaigue, de Béthel, nous entretint des moissons. Il parla de la hauteur à laquelle il faut couper les chaumes, fit ressortir les avantages des instruments dont on se sert communément pour la récolte du blé—la faucille, la faux javelière et la hape flammande.

Ces élèves ont fait voir qu'ils travaillaient sérieusement et avec intelligence, aussi ont-ils été écoutés avec attention.

A la suite de ces lectures le Révd. M. F. X. Méthot, directeur de l'École d'agriculture, proclama M. David Guérin, de St. Joachim, comté de Montmorency, comme ayant mérité le diplôme de *capacité agricole*. Ce jeune homme qui remporte aujourd'hui un si beau triomphe, dit à tous ses confrères ce que peuvent l'application et la persévérance. Arrivé à Ste. Anne le 1er novembre 1862, n'ayant qu'une médiocre instruction puisée dans les petites écoles de paroisse, il y avait pour lui bien des motifs de découragement. La plupart de ses confrères, ayant étudié pendant quelques années dans nos grandes institutions avaient l'avantage sur lui. Malgré cela, il a réussi, et même il a laissé derrière lui plusieurs d'entre eux; et cela grâce à son amour du travail. C'est un bel exemple pour tous ceux qui lui succéderont. Ils se rappelleront que si les jours de labeur sont durs et difficiles parfois, le jour de la récompense n'en est que plus beau.

Nous souhaitons à M. Guérin tout le succès possible dans la belle et noble carrière qu'il s'est choisie, et nous lui conseillons de ne jamais oublier que la persévérance et la prudence conduisent toujours à un bon résultat.

La séance se termina par un chant dont les paroles sont d'un de nos jeunes poètes de collège, dont la modestie nous force de faire le nom. On nous saura gré sans doute, d'en citer deux strophes, la première et la dernière.

La terre est l'héritage
Que nous léguaient nos aïeux,
Quel plus riche partage
Pourraient attendre nos neveux!
La terre est l'héritage
Le plus cher, le plus précieux, } *bis.*
Qui le convoite est le vrai sage (*bis*).

Les travaux sont pour nous des fleurs
Que ne saurait faner l'automne,
Mais dont, en égayant nos cœurs,
Nous lui faisons une couronne.
Que le vent glacé des hivers
Sur nos champs répande la tristesse,
Nous trouvons encore l'allégresse,
Des ris, des jeux et des concerts.

M. Oscar Rousseau, de Nicolet, chanta le solo avec beaucoup d'âme, et tous ses confrères, animés du même esprit, répétèrent gaiement à plusieurs reprises le premier refrain. La musique de ce chant est de M. O. Tourangeau. Il serait à désirer que ce Monsieur la livrât à la publicité pour lui donner rang parmi nos autres chansons canadiennes.

Le sérieux de la fête terminé, les élèves voulurent bien faire quelques évolutions militaires qu'ils couronnèrent par trois décharges de mousquetterie. Le temps de la plupart des récréations de ces jeunes gens est consacré aux exercices militaires.

Par cette occupation, ils réalisent en quelque sorte la belle idée fixée sur leur drapeau: *ense et aratro*: l'épée et la charrue. L'un d'eux, M. O. Rousseau, qui a obtenu ses diplômes à l'école militaire de Québec, se fait un plaisir de les initier à cette nouvelle science. Un autre, également diplômé, M. Elie LePAGE, a été nommé sergent instructeur pour les élèves du Collège. Tous les moments de loisir sont donc ainsi utilement employés.

En voyant cette pépinière de jeunes gens se livrant avec ardeur à l'étude de l'agriculture, on ne peut se défendre d'un légitime orgueil, et on ne peut également s'empêcher de former les plus belles espérances pour l'avenir. Puissent-ils de leur côté ne jamais oublier que les vrais amis du pays ont les yeux fixés sur eux, et s'attendent qu'un jour ils rempliront dignement leur mission. Mais qu'ils sachent que la condition essentielle pour atteindre ce but, est de tenir leur cœur et leur esprit bien préparés, non seulement pour recevoir les utiles leçons de leurs professeurs, mais surtout la précieuse semence des bons conseils de leur sage et zélé directeur. Qu'enfin, entre eux règnent toujours la paix, l'union, et qu'ils conservent soigneusement ce bon esprit et cette gaieté franche de jeunes gens qui comprennent le bonheur de leur position.

Nous profiterons de cette occasion pour informer les jeunes gens qui veulent étudier l'agriculture à Ste. Anne, et qui se sentent une vraie vocation agricole, qu'il y a encore quelques bourses disponibles.

Bon exemple à suivre

M. l'Éditeur de la *Gazette des Campagnes*,

J'ai instruction de la Société d'agriculture du Comté de Bagot, dont je suis le Secrétaire, de vous prier de la recevoir au nombre de vos abonnés pour dix abonnements à votre intéressante *Gazette*.

P. S. GENDRON,

Ste Rosalie, 11 mars 1865

S.-T. S. A. B.

Nous avons reçu, depuis notre dernier numéro, différentes listes de nouveaux abonnés. Du Révd. M. Otisse, de l'Anse St. Jean, 7 abonnés; du Révd. M. Gauvin, Maria, 2 abonnés; du Révd. M. Fournier, Paspébiac, 2 abonnés; d'Edm. Larue, Ecuyer, St. Antoine de Tilly, 2 abonnés. Plusieurs autres nous ont transmis des abonnements séparés.

Nos remerciements à ces amis de la cause agricole.

RECETTE.

Nouvel emploi du pétrole

On vient de découvrir une nouvelle et singulière propriété de l'huile de pétrole: ce liquide détruit instantanément l'insecte-parasite qu'on appelle l'*accorus*, et qui est la cause de cette maladie de peau connue sous le nom de gale. La manière d'appliquer ce remède est bien simple: il s'agit de l'étendre sur la partie malade sans même frotter; la vapeur de l'huile suffit pour désinfecter les vêtements qu'aurait attaqués les virus. Il n'y a pas de doute que le même remède ne puisse être appliqué à d'autres maladies de peau dues à des causes analogues qui prennent leur source dans la présence d'insectes parasites, et l'on peut présumer qu'il sera possible aux cultivateurs et aux jardiniers d'en tirer parti dans leurs professions.

Ceci nous conduit à signaler en passant l'emploi qui vient d'être fait d'un procédé qui consiste à carboniser par la flamme du gaz ou celle des huiles minérales la surface des bois de construction. Ce procédé, dû à M. de Lapparent, qui n'avait pour but d'abord que la conservation de ces bois, a été étendu depuis à la désinfection des navires à bord desquels ont régné des affections épidémiques ou contagieuses, telle que la fièvre jaune, par exemple.

PETIT-PIERRE OU LE BON CULTIVATEUR. ENFANCE DE PETIT-PIERRE.

XXI. COMMENT LA LAINE DES BREBIS DE PETIT-PIERRE FOURNIT À BIEN DU MONDE

(Suite.)

La défroque du frère cadet passa de même au troisième frère ; et la blouse et le pantalon de celui-ci remplacèrent le sarrau bien usé, et qui avait déjà servi à tous les autres, du gentil petit Claudet, le quatrième garçonnet, blondin rose et frisé que son aîné aimait plus que la promesse de ses yeux.

Voilà comme la laine des brebis noires de notre brave ami, transformée en un beau vêtement neuf à son usage, permit de remettre à peu près à neuf aussi, grâce aux remaniements et aux raccourcis tolérés par chaque taille, le vestiaire de toute la famille.

Et, le dimanche d'après, quand tous les Loubins de toute grandeur se rendant à la messe, s'arrêtèrent avec complaisance sur la grande place, les passants ébahis disaient que des gens si bien mis avaient fait, à coup sûr, quelque gros héritage.

XXII. COMBIEN PETIT-PIERRE FIT PROSPÉRER LA PORCHERIE.

En attendant, le temps marchait de son grand pas qui ne s'arrête jamais. Le mois d'août avait passé, le mois de septembre aussi ; octobre venu, on avait commencé les semailles d'automne.

On était toujours très-content de Petit-Pierre ; seulement, les domestiques trouvaient bien qu'il faisait un peu ses embarras, et surtout que, dans la maison, on écoutait trop un si petit homme qui parlait beaucoup, et donnait très-souvent son avis, n'étant qu'un porcher, et un porcher du plus petit gage.

Mais il rendait tant de services aux uns et aux autres, il était toujours si bien disposé à faire pour celui-ci et pour celui-là un peu de leur besogne, qu'il se faisait encore aimer des gens même malgré eux. Pour Jeannette, elle pensait que Petit-Pierre avait plus de savoir et de sagesse dans son petit doigt que tous les autres dans leur épaisse cervelle ; et le père Martin admettait assez volontiers ce que pensait demoiselle sa fille.

Et puis tout ce dont Petit-Pierre s'occupait réussissait si bien ! Ses cochons surtout ! D'une portée de douze cochonnets n'en avoir point perdu un seul, et les voir tous ayant le poil très-fin, tous plus gras et plus gais les uns que les autres, sans qu'il y eût même un rebut à faire sur les douze, c'étaient là des choses qui n'arrivaient pas souvent, des choses dont, bien à coup sûr, Petit-Pierre avait tout le mérite. Mais aussi quelles sollicitudes il avait pour ces utiles animaux ! Petit-Pierre savait que les pores n'aiment pas la malpropreté par nature et par goût, comme on le suppose trop généralement ; qu'ils ne sont sales, le plus souvent, que malgré eux, parce qu'on les laisse dans l'ordure ; qu'ils ne se vautrent dans la boue que faute de pouvoir se baigner dans l'eau claire ; et que les porcelets craignent par-dessus tout de coucher dans le fumier humide.

Aussi tenait-il sa porcherie parfaitement nettoyée ; de plus, il avait établi dans un coin, avec quatre planches clouées sur un encadrement, une sorte de lit garni de bonne et fraîche litière, où la mère et les petits se trouvaient toujours parfaitement à sec.

Et Petit-Pierre faisait remarquer parfois aux visiteurs étonnés que tout le petit peuple, fallût-il se déranger souvent, avait

grand soin de ne salir jamais la couche commune.

Ces simples précautions n'avaient rien de très-difficile. Et pourtant Petit-Pierre avait raison grandement de croire que sans elle, dans une mauvaise année, il aurait perdu comme les autres la moitié peut-être de ses jeunes porrets.

« Tous les voisins, disait-il à Jeannette en ramenant lentement sa petite troupe à la ferme, tous les voisins se plaignent de ne pas réussir cette année. C'est pourtant bien leur faute. Qu'ils fassent à ma manière, vous verrez si leurs cochonnets mourront l'un après l'autre, comme ça se voit chez eux tous les jours.

« Ça rapporte de bon argent, les cochons, et ça produit de bon fumier, si on savait le préparer comme il faut, en le mêlant tout frais avec les autres fumiers et quelques couches de terre. Après ça, quand on veut réussir, en tout il y a de la peine à prendre.

« Si le matin, quand j'ai mangé ma soupe, je me sauve tout de suite avant que les autres n'aient fini de déjeuner, il ne faut pas croire que j'aime moins que les autres la fricassée de pommes de terre et le fromage blanc ; mais je sais que les cochons pâtureront mal si je laisse venir la grosse chaleur.

« Sortir les cochons de bonne heure, quand l'herbe est encore fraîche, et les moutons tard, quand la rosée a disparu, voilà le moyen de faire prospérer les cochons et les moutons.

« Pour le troupeau, recommandez bien ça à votre père, demoiselle Jeannette ; moi, on ne m'écoute pas assez ; mais vous, votre père vous croira, et tout le monde obéira à votre père. Plus tard, pourvu qu'on ait suivi mon idée, si le malheur passe autour de nous, vous verrez qu'il nous épargnera, et alors vous-même pourrez dire : « Petit-Pierre a eu raison. »

— On fera là-dessus comme vous le dites, Petit-Pierre, dit Jeannette avec autorité. Mais, par exemple, je ne comprends pas pourquoi, depuis qu'il fait chaud, vous vous amusez, en faisant un si grand détour, à faire passer vos cochons de l'autre côté du ruisseau avant leur repas du midi. Aujourd'hui encore, vous allez, je parie, forcer ces pauvres bêtes à traverser le ruisseau à la nage pour retrouver, sur l'autre bord, leur auge et leur manger. Si ça vous amuse de les voir nager comme ça, peut-être que cela ne les réjouit pas autant que vous.

— Ce n'est ni pour m'amuser ni pour les contrarier, demoiselle, dit Petit-Pierre en riant. . . . Mais tenez, voilà les cochons du voisin Jean Matthieu qui reviennent du pacage ; vous verrez ce qu'ils feront en passant devant la mare au fumier. Voyez d'abord comme ils se grattent contre les arbres et les murs. Ah ! les voilà maintenant qui se couchent dans la boue. Ce qu'ils en font, c'est tout simplement pour se baigner et, vous ne le croirez peut-être pas, pour se nettoyer. Ils ont bien réussi, n'est-ce pas ? Les voilà couverts de fange ; la fange en séchant sur eux, en collant sur leur peau, leur cause des démangeaisons insupportables ; et les pauvres bêtes ont cru se rafraîchir ! . . . Eh bien, les miennes vont prendre leur bain frais dans l'eau claire. Mes porcelets sortiront de là, blanc comme vos deux oies blanches ; et vous verrez ensuite de quel appétit ils vont dérober leur pitance préparée à ma mode.

— Que leur mettez-vous donc dans leur manger plus que ne font les autres ?

— Ça dépend du temps, ça dépend de leur âge et de leur santé. Quand les jeunes étaient tout petits, je mettais une pincée dans leur soupe au lait. Ça les préserve de plusieurs maladies, comme les chiens. Quand ils digèrent mal leur lait on le coupe avec un peu d'eau tiède et on y mélange un œuf bien battu. Si la maladie dure trop longtemps, on leur fait avaler l'œuf seul, et sans le faire cuire, ou encore on frotte le fond de leur auge avec de la craie rouge, ou encore on y met un peu d'amidon. Tous ces remèdes sont également bons pour les

veaux, pour les agneaux, pour les porcelets et même pour les poulains.

« Aujourd'hui qu'ils sont forts et bien portants, j'ajouterai tout bonnement quelques pincées de sel et de farine lorsqu'ils auront mangé presque toute leur pâtée, et ils achèveront ainsi avec avidité les restes qu'ils auraient rebutés et qui se trouveraient perdus. Pour leur dessert, j'irai chercher tous les débris de jardinage de la cuisine, débris de choux, de carotte, de salades, etc. Là-dessus ils iront dormir comme de gros sans-soucis bien repus. Plus tard, nous retournerons au trèfle. J'aurai bien soin de les tenir loin des vesces qui commencent à grainer, car la vesce en grain ne leur vaut rien. Mais en passant près des champs de fèves, pendant qu'ils seront dans le chemin d'en bas, j'écueillerai pour eux une bonne brassée de pointes de fèves. Les petits cochons dévorent ça, et ça leur est très-bon. Et les fèves ainsi depointées, en cessant de pousser toujours et de fleurir sans fin, graineront beaucoup mieux et plus également. Puis mes cochons rentreront pour souper et dormir, et recommencer demain, après-demain, jusqu'à la vente. Voilà, demoiselle, comment il faut faire pour avoir des cochons qui font envie à tous les connaisseurs et qui à la foire se vendent le double des autres du même âge. »

Et Petit-Pierre ne mentait pas : la truie du père Martin, avec toute sa nichée, valait déjà près de cinq cents francs ; et ça n'avait pas coûté grand chose, et l'on comprend qu'un porcher si zélé et si savant fût estimé presque autant qu'un vacher.

XXIII. PETIT-PIERRE NE NÉGLIGE PAS NON PLUS LE TROUPEAU.

Toutefois Petit-Pierre, pour son compte, n'était pas complètement satisfait ; ça l'humiliait un peu d'être et de rester toujours porcher comme les deux ou trois estropiés du village, lui qui savait si bien qu'il eût été parfaitement propre à de plus difficiles travaux. Enfin, bon gré mal gré, il lui fallait se résigner encore à n'être que porcher. Mais, si les porcs réussissaient, ses brebis à lui et celles de Jeannette prospéraient encore mieux.

Il faut tout dire : Jeannette, toutes les fois qu'elle se promenait au champ, avait dans sa poche un beau morceau de pain bis. Or, ce n'était pas, on le pense bien, pour d'autres brebis que les noires, celles de Petit-Pierre ou les siennes indistinctement, mais pas d'autres.

Les autres recevaient une bonne tape sur le nez, quand elles accouraient pour mordre au morceau de pain.

De son côté, Petit-Pierre avait pour ses bonnes bêtes et pour celles de Jeannette des attentions plus savantes ; et son exemple prouvait encore ici à tout le monde combien l'étude et un peu d'instruction peuvent servir en toute chose. Un moment vint durant l'été, où partout aux environs régnaient sur les moutons une mortalité affreuse ; la *pourriture*, une mauvaise maladie des bêtes à laine qui, dans certains pays, détruit la moitié des troupeaux, quelquefois davantage, ruina en deux mois des villages entiers.

C'était précisément alors que les bêtes de Petit-Pierre se faisaient le plus remarquer pour leur gaieté et leur belle apparence.

C'est que Petit-Pierre avait, grâce, aux livres qu'il avait lus, découvert un bon secret, que d'autres feront très-bien de retenir. Lorsqu'en gardant ses cochons il passait au bord des bois de pins, il s'occupait à cueillir autant qu'il le pouvait des baies de genièvre ; il en avait ainsi toujours par avance une bonne provision ; et chaque fois qu'on donnait du sel au troupeau (cela arrivait, suivant l'usage du pays, une fois tous les quinze jours), avec la farine d'orge et l'avoine en grain qu'on mêlait au sel

dans leur auge, Petit-Pierre ajoutait, par tête de mouton, une bonne poignée de baies de genièvre. Mais plus généreux que Jeannette, et sentant qu'il devait aux intérêts de son maître les mêmes soins qu'à ses propres intérêts, il faisait participer le troupeau tout entier à sa distribution.

De plus, quand la maladie dont nous avons parlé fut au plus fort de ses ravages, il conseilla à Jeannette d'obtenir la permission de son père pour que cette provende salutaire de sel mêlé de farine, d'avoine et de baies, fût donnée au troupeau tous les huit jours au moins, et qu'on y ajoutât encore un peu de tourteau ou pain d'huile concassé. Le père Martin laissa faire Petit-Pierre à sa guise, et il s'en trouva bien, puisque lui non plus ne perdit pas une seule tête de son troupeau. Toutefois, il faut croire qu'avec les préférences bien marquées de Jeannette pour les quatorze noires, celles-là se distinguaient toujours entre toutes les autres par leur beauté et leur gaieté. On les venait voir comme une curiosité de tout le voisinage, et le père Martin disait quelquefois :

« Décidément, les miennes ne valent pas celles de ces enfants. Si on avait un troupeau tout entier comme les leurs, il y aurait vraiment plaisir. Il y aurait plaisir, honneur et profit. »

Et Jeannette de lui dire alors, non sans fierté :

« Père, c'est que vous ne vous y attendez peut-être pas autant que nous. »

— Bon, reprenait le père Martin, va-t-on vouloir m'apprendre mon métier ? Vous en saurez tous plus que moi maintenant ?

— Eh ! ripostait Jeannette avec un aplomb assez narquois, on pourra bien finir par croire qu'il y a quelque chose comme ça. »

XXIV. ÉTIENNE, LE TROISIÈME LABOUREUR DU PÈRE MARTIN. — ET COMME LE DIT ÉTIENNE SE FIT CONGÉDIÉ.

Cependant Petit-Pierre, je l'ai déjà dit, aurait bien voulu trouver occasion de montrer quelques nouveaux talents. Tandis que les laboureurs, marchant d'un pas lent et majestueux dans le champ voisin, couvraient habilement la semence, lui piteusement planté au milieu du chemin, et tout en prodiguant à ses cochons la surveillance la plus sympathique et la plus assidue, regardait d'un œil d'envie le dernier bouvier, qui conduisait une paire de jolis petits bœufs, bien roulés, bien souples et bien dociles ; et notre ami Petit-Pierre, n'ayant mieux à faire, critiquait à part lui, et, nous devons bien le dire, critiquait sévèrement le travail de celui dont il enviait les hautes attributions.

« Je ferais, se disait-il à lui-même, je ferais, certes, une raie plus droite, plus nette et plus profonde que celle-là. Le finissant, ajouta-t-il, comme si c'était trop pénible, quand sa charrue rencontre une pierre perdue, d'arracher cette pierre du milieu du sillon, au lieu d'en faire le tour !... fameux laboureur qu'a là le père Martin ! Ça garderait tout au plus les vaches, et ça labourer on fait semblant, tandis que moi... je garde les cochons ! »

Toutefois, Petit-Pierre, qui n'était pas un mauvais camarade, se serait bien gardé de dire chose pareille à personne.

Malheureusement pour Étienne (c'est le nom du troisième valet), malheureusement le père Martin pensait à son sujet à peu près comme Petit-Pierre, le père Martin avait déjà remarqué bien des fois que la planche de labour attaquée par Étienne était à peine égratignée par l'aire.

(A continuer.)

Ch. Calemard de Lafayette.

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

Les fourmis qui causent tant de dégâts dans nos jardins, ne peuvent supporter l'odeur de la suie. C'est une bonne connue que celle d'en parsemer les allées d'un jardin ou d'en déposer ça et là aux pieds des arbres fruitiers.

Si vous voulez blanchir de la laine de mauvaise couleur, lavez-la dans du blanc d'Espagne (craie) que vous réduisez en poudre. Vous mettrez de craie un double du poids de la laine, vous la détremperez à l'eau froide jusqu'à ce qu'elle se trouve aussi épaisse que la peinture, peut-être même plus; pétrissez-y votre laine, laissez-la sécher, puis frottez-la bien, vous vous apercevrez qu'elle aura acquis une teinte des plus agréables. Pour la bien nettoyer lavez-la à l'eau froide.

Pour empêcher une indienne de changer, plongez-la dans une forte saumure et laissez-la sécher.

Si vous vous brûlez un main, pressez-la doucement de l'autre pendant quelques minutes, laissez-la refroidir et appliquez-y du nouveau lait de main non endommagée. Ce procédé simple apaisera l'inflammation si vous le continuez pendant un dizaine de minutes. Et pour guérir la plaie lavez-la souvent avec un peu de vinaigre dans lequel vous verserez trois parties d'eau.

Voici comment se procurer un engrais peu coûteux: Recueillez à l'automne les feuilles du blé-d'inde, des navets, des patates, mettez-les en un tas d'un pied de haut, et couvrez ce lit d'une couche de chaix vive, puis ajoutez encore des mauvaises herbes que vous couvrez d'une seconde couche de chaix. La dernière couche doit être de tourbes. Le tout fermentera et vous procurera à peu de frais un excellent engrais.

Les personnes qui sont sujettes au mal de tête, qui sont fatiguées de l'asthme, trouveront beaucoup de soulagement en essayant la recette suivante: Après une douce purgation, prenez de 4 en 4 heures, 5 grains de toile d'araignée, celles prises dans les caves est préférable à toute autre.

Dans mon enfance, je me rappelle avoir conseillé d'employer la toile d'araignée pour empêcher une saignée trop abondante d'une plaie ou d'une coupure; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elle était un excellent curatif pour les ulcères.

Pour attendre un jambon desséché et durci, enveloppez-le dans un linge et le mettez à un pied et demi en terre, il suffit de l'y laisser 40 à 50 minutes.

Pour préserver les pelletteries ou habits de laine des atteintes de mites, il suffit de les saupoudrer d'un peu de camphre pulvérisé, ou encore mettez dans un morceau de vessie de porc, quelques gouttes de térébenthine, liez-en l'ouverture de manière qu'elle ne suinte pas, et mettez-les dans le coffre qui contient vos fourrures, etc.

UN NEVEU.

Journal de Québec, 1843.)

Société d'agriculture de Veitchères

A une assemblée des membres de cette société, les messieurs suivants furent élus officiers pour l'année courante:

Président, André Vandandaigno, écrivain; Vice-président, M. P. Shank; Secrétaire, Z. de St-Aubin, écrivain; Directeurs, MM. Louis Brassard, A. Lambert, J. Bernard, Marc Ducharme, M. Dansereau, Flavion Marcotte, Elie Gaudet; Directeurs honoraires, MM. les Curés de la division de la Société, et MM. Fraser et C. Cartier.

M. Aug. Lambert, secondé par M. J. Gatiou, propose que le Major Campbell, l'Hon. U. Tessier, l'Hon. L. V. Sicotte et M. Watts, écrivain, soient élus membres de la Chambre d'agriculture.

M. Joseph Bernard, secondé par M. F. Marcotte, propose qu'une requête soit présentée à la Chambre d'agriculture, pour demander que cette Société soit déchargée de sa contribution à la Revue Agricole pour l'employer à recevoir la Gazette des Campagnes; et que le président et le secrétaire soient autorisés à dresser la dite requête et à la signer au nom de cette assemblée.

ANNONCES.

**CORPORATION
DU
COMTÉ DE MONTMAGNY.**

UNE session générale et trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, tenue en la paroisse de St. Thomas, dans le dit Comté de Montmagny, dans la Salle des séances ordinaires, mercredi le huitième jour du mois de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-cinq. Conformément aux dispositions de "l'acte" municipal du Bas-Canada de "1860". A laquelle session sont présents:

James Oliva, écuyer, maire de la Corporation du Village de Montmagny, Louis Amédéo Beaubien, écuyer, maire de la Corporation de la Paroisse du Cap St. Ignace; Richard Bernier, écuyer, maire de la Corporation de la Paroisse de St. Thomas; Jean-Charles Blais, écuyer, maire de la Corporation de la Paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud; Louis Martineau, écuyer, maire de la Corporation de la Paroisse de St. François de la Rivière du Sud; et Olivier Corbonneau, écuyer, maire de la Corporation de la Paroisse de l'Assomption de Berthier.

Lesquels dits maires formant un quorum du Conseil présidé par le dit James Oliva, écuyer, préfet du dit Conseil,

Sur motion de M. Louis Martineau, secondé par M. Olivier Corbonneau, que le règlement intitulé: "Règlement pour régler la vente des liqueurs vineuses, alcooliques et enivrantes, présenté devant ce Conseil, soit maintenant lu, reçu, adopté et passé unanimement."

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o. Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce district n'accordera dans les limites de ce comté des licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque Conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé entre les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir:

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses vineuses, alcooliques et enivrantes en quantité moindre que trois demiards, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes à exporter et en quantité de pas moins de trois demiards à la fois la somme de vingt et une piastres courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière ale pale, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Chaque Conseil local fixera lui-même le nombre de licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toute somme d'argent payée pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds de chaque conseil local qui l'aura accordé.

(Signé) JAMES OLIVA,
Préfet.

Vraie Copie du Régistro du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.
Montmagny, le 8 Mars 1865.

J. S. VALLÉE.
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.
15 mars 1865.

Département des terres de la Couronne.

Québec, 20 Février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 15,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de MARLOW, Comté de Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le PREMIER JOUR d'AVRIL prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écrivain, à Frampton.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 mars 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 53,000 acres des Terres de la Couronne, dans les townships d'ESCOURT et BOTSFORD, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.

DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 31,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de WATFORD, Comté de Dorchester, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écr., Frampton.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars 1865.

DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 26,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de BOURGET et l'ISLE D'ALMA, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité, VINCENT MARTIN, écr. à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes

Le Calendrier pour l'année 1865
Publié par M. L. Brousseau
LE PETIT ALMANACH du Bas-Canada, pour l'année 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pêrade.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 9,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabot, Comté de Rimouski, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité J. BTE. LEPAGE, écr., à Rimouski.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 44,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabano et Hocquart, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné, qu'environ 52,000 arpents de terres, dans les Townships JERSEY et RIXBOROUGH, Comté de Beauce, B.-C., et WATFORD dans le Comté de Dorchester, B.-C., seront mises en vente le et après le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'agent local, ANDREW ROSS, Ecr., FRAMPTON, B.-C.

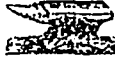
ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

16 février 1865

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
 ET AMERICAINE.

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,
 ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en
 mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures
 de maisons — Outils pour les ouvriers —
 Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à
 l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour pein-
 ture — Pinceaux — Brosses — Ferblanc — Tôle
 — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb —
 Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce
 magasin un assortiment complet d'instru-
 ments pour l'agriculture.

↪ À vendre en gros et en détail. ↩

ENSEIGNE DU GRAND SAUVAGE

E. BAZARETTI,
MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,
 QUÉBEC.

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en
 Bois, Calumets, Tabatières, Pipes et
 imitation d'écume de mer, Sacs à tabac en
 loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac
 Allumettes, etc.

Il a aussi un grand assortiment de Ta-
 bacs de première qualité, en feuilles, en
 torquettes, et à priser. Pour argent compt-
 tant seulement. En gros et en détail.

J. B. C. HEBERT,
 Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 15
 rue STE-FAMILLE (Côte de Léry),
 Haute-Ville.

N. GAUTHIER,
 NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
 près de l'Église.

J. P. GENDRON,
 Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,
INFORME le public que les MONTRES
 et BIJOUX qui lui seront confiés pour
 être réparés seront mis dans un coffre en
 fer à l'épreuve du feu.

ED. GINGRAS & Cie.,

(CI-DEVANT Ed. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE
 SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,
 Québec.

Ed. G. et Cie. ont toujours un grand as-
 sortiment de voitures d'été et d'hiver.

BONNE OCCASION!!!



A VENDRE à St. Antoine
 de Tilly, une Jument brune
 de deux ans et demi, pres-
 que pure canadienne, cinq
 pieds de hauteur, qui a obtenu le 1er prix
 à l'exhibition de Ste Croix en 1864. S'a-
 dresser, sur les lieux, à

JOS. METHOT.

Marchandises Nouvelles

A vendre par les Soussignés :

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs,
 — Chapeaux de Drap — Gilets de laine
 au tricot — Souliers de Feutre — Gants
 d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis
 de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de
 Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'E-
 cosse — Tweeds et Etoffes de manu-
 factures canadiennes, etc. — Nouvelles Cra-
 vattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ETOFFES A ROBES — Nouveaux Plaids
 — Cobourgs Mérinos — Etoffes pour
 Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc

COUVERTURES DE LAINE — Cou-
 vertures de Coton — Matelas — Fla-
 nelles — Carisots — Serges — Flanelles de
 Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pale-
 tots d'hiver — Pantalons — Vestes —
 Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

ET

AGENTS GÉNÉRAUX,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville
 QUÉBEC.

ONT constamment en mains et à vendre
 en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,
BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,
SAVON, THÉ, TABAC,
VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE
HYDROPULTE,
 etc., etc., etc., etc.

AUSSEI

HUILE DE CHARBON,

en Baril ou Canistres de cinq gallons.
 15 décembre 1864.



DÉPARTEMENT
 DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'envi-
 ron 53,000 acres de terre, dans les
 Township ASHBURTON et LEVERRIER,
 Comté de L'Islet, B.-C., seront offerts en
 vente le et après le QUINZE FEVRIER
 prochain.

Pour de plus amples informations, s'a-
 dresser à STANISLAS DRAPEAU, Ecr.,
 à ST. JEAN PORT JOLI, B.-C.

ANDREW RUSSELL,

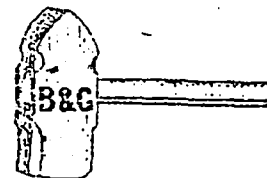
Assistant Commissaire.

1er février 1865.

A VENDRE

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me
 et 3me volumes—\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des nu-
 méros étant épuisés, nous allons en faire
 un nouveau tirage. Ainsi nous invitons
 ceux qui désirent avoir ce volume, d'envo-
 yer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache
 à quoi s'en tenir quant au nombre d'exem-
 plaires à tirer—\$1.00 le volume



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et
 aux membres du Clergé en particulier,
 qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établis-
 sement, ils ont en même temps importé, et
 reçoivent chaque jour d'Europe quantité
 d'objets nouveaux dans leur branche de
 commerce consistant en Services de table
 en argent—Coutellerie de Rodgers—Usten-
 siles de ménage — Quincaillerie de toute
 sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à
 l'Huile de Charbon, particulièrement pour
 l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrange-
 ments exprès avec les principales maisons
 de commerce d'Angleterre, offrent d'import-
 ter à commission toute commande qu'on
 voudra bien leur confier et cela sous un
 très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les
 ferrures dont ils ont besoin, et tous les ins-
 truments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue La fabrique, à l'enseigne
 du Gros Marteau.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55 P.M
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St Alexandre	4-43	8-39
RIVIERE-DU-LOUP	5-23 P.M	8-00 A.M

De la Pointe-Lévi à Richmond.

STATIONS.	Malle	Mixte
Pointe Lévi	7-30 PM	10-00 AM
Chaudière Junction	8-10	10-30
Chaudière	8-15	10-35
Craig's Road	8-40	11-05
Black-River	9-00	11-30
Methot's Mills	9-35	12-15 P.M
Lyster	10-05	12-50
Bécancour	10-20	1-10
		1-25
Somerset	10-50	2-00
Staufold	11-15	2-30
Arthabaska	11-50	3-15
Warwick	12-20 AM	3-55
Danville	1-00	4-45
Richmond	1-40	5-45
Richmond	2-15 AM	10-00 AM
Danville	2-55	11-00
Warwick	3-30	11-55
Arthabaska	4-00	12-35 P.M
Stanfold	4-35	1-20
Somerset	5-00	2-00
Bécancour	5-30	2-40
		2-55
Lyster	5-45	3-15
Méthot's Mills	6-15	3-55
Black River	6-50	4-35
Craig's Road	7-10	4-55
Chaudière	7-30	5-20
Chaudière Junction	7-35	5-25
Pointe Lévi	8-05	6-00

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surtendant local.

1865

AVRIL.

1865

Le Soleil entre au Taureau le 19 à 9 heures 25 minutes du soir.

-Premier quartier, le 2 à 8 heures 34 minutes du soir.
Pleine lune, le 10 à 11 heures 42 minutes du soir.
Dernier quartier, le 18 à 6 heures 35 minutes du soir.
Nouvelle lune, le 25 à 9 heures 28 minutes du matin.

SEMAINE.		PETES RELIGIEUSES.	L. SOL. ETC.	
Samedi	1	De la férie. (Ce soir on couvre les croix et les images en violet.)	5 375 23	
DIMAN.	2	De la Passion. Asperges et Introit sans <i>Glo. Patri. Kyrie</i> des dim. du Carême. 1 Vêpres du suivant, mêm. du dim.	5 356 25	
Lundi	3	St. François de Paul, Conf. (2).	5 346 26	
Mardi	4	St. Isidore, Evêque et Doct.	5 326 28	
Mercredi	5	St. Vincent Forrier, Conf.	5 316 29	
Jeudi	6	De la férie.	5 296 31	
Vendredi	7	N. D. de Pitié.	5 276 33	
Samedi	8	De la férie.	5 266 34	
DIMAN.	9	Des Rameaux. Bénéd. des Ram. qu'on tient à la main pend. la Process., la Passion et l'Évang. <i>Kyrie</i> des dim du Carême. Vêpres du dim. sans suffrages.	5 246 36	
Lundi	10	De la férie.	5 226 38	
Mardi	11		5 206 40	
Mercredi	12		5 196 41	
Jeudi	13	Jeudi Saint. <i>Kyrie</i> du 2 ton. Communion du Clergé.	5 176 43	
Vendredi	14	Vendredi Saint. Vénération de la Croix. (Reposoir.)	5 166 44	
Samedi	15	Samedi Saint. <i>Kyrie</i> de 2 cl.	5 146 46	
DIMAN.	16	Pâques. <i>Kyrie</i> roy. <i>Hæc dies</i> et <i>Reginæ cæli</i> debout. Salut.	5 136 47	
Lundi	17	De l'octave privilégiée.	5 116 49	
Mardi	18		5 96 51	
Mercredi	19		5 86 52	
Jeudi	20		5 66 54	
Vendredi	21		5 56 55	
Samedi	22		5 36 57	
DIMAN.	23		De Quasimodo, 1 apr. Pâques. <i>Kyrie</i> du temps pascal aux 11 Vêpres, mêm. du suivant, Salut.	5 16 59
Lundi	24		St. Fidèle de Sigmaringue, Martyr.	5 07 0
Mardi	25	St. Marc, Évangéliste. (Litanies, procession et Messe des rogations avec ornements violets.)	4 557 2	
Mercredi	26	SS. Clot et Marcellin, Martyrs.	4 577 3	
Jeudi	27	St. Léon, Pape et Doct. (11).	4 557 5	
Vendredi	28	St. Anselme, Evêque et Doct. (21).	4 547 6	
Samedi	29	St. Pierre, Martyr.	4 537 7	
DIMAN.	30	11 apr. Pâques. PATRONAGE DE ST. JOSEPH. <i>Kyrie</i> de 2 cl. 1 Vêpres du suivant, mêm. du précédent seulement.	4 517 9	

Température—Du 3 au 10, ce laps de temps sera variable.—Du 11 au 18, beau et peu froid.—Du 19 au 25, quelques averses de temps à autre.—Du 26 au 2 mai, beau pendant une partie de cette durée.—*Petit Almanach du B.-C.*

Cour du banc de la Reine, au Criminel—Kamouraska, 5 avril. Jurisdiction civile, Cours supérieures—Québec, du 1er au 5 avril; Montréal, du 17 au 27 avril. Cours de Circuit—Québec, du 20 au 25 avril. Montréal, du 10 au 15 avril.

ABONNEMENT PAYABLE D'AVANCE!!!
Encore des Retardataires!!!

Un grand nombre de nos abonnés ont répondu à notre appel, dans le cours du mois dernier, en nous transmettant le prix de leur abonnement, nous les en remercions de tout cœur. Il y en a encore beaucoup qui n'ont pas encore songé à détacher le cordon de leur bourse, pour satisfaire à une dette aussi minime. Qu'on y réfléchisse!!!



Nous prions les personnes qui nous doivent pour abonnements à la *Gazette des Campagnes* de nous faire tenir le prix de l'abonnement au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les agents de la *Gazette*.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.